

référence  
**CK3**

## LA DISTRIBUTION EN ASSURANCE : LES FONDAMENTAUX

Durée e-learning : 9h40mn  
Pack disponible en : e-learning

Tarif :  
338 € TTC

Catégorie : Les Packs Astrée Faculté  
Éligible DDA : Oui

Le pack CK3 est composé des formations :

**AF1**  
**AF18**  
**AF24**

Les 3 fiches descriptives complètes de ces formations sont disponibles dans ce document.



référence

**AF1**

## Comprendre les exigences réglementaires dans le domaine de la distribution de produits d'assurance

**Durée e-learning : 180mn**

**Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK3**

**Catégorie : Les packs Astrée Faculté**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire

 Juriste


 Responsable production


**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



### Formation suivie en e-learning

 **Durée**  
**180 min**

 **Dates ou période :**  
Voir convention de formation  
conclue avec le client

 **Horaires :**  
Le e-learning est accessible 7/7 et  
24h/24h.  
L'assistance pédagogique et  
l'assistance technique sont disponibles  
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

#### Formation e-learning composée de :

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

#### Lieu :

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de  
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension de votre profession réglementée afin que les collaborateurs de l'entreprise puissent disposer des éléments de langage et des réflexes indispensables face aux clients, aux autorités de contrôles, mais aussi dans les relations avec les partenaires organismes d'assurance ou apporteurs.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Différencier les acteurs de la distribution,
- Identifier les sources du droit de la distribution et les canaux de distribution,
- Décliner les exigences réglementaires propres au domaine de la distribution des produits d'assurance.

## 2. Contenu

### 1. Le droit de la distribution

- Les acteurs : ACPR, ORIAS, TRACFIN, CNIL, DGCCRF, les porteurs de risque, les intermédiaires, les apporteurs d'affaires
- Les sources du droit de la distribution
- Les modèles économiques (Affinitaires, Grossistes)
- Les canaux de distribution (Face à face, Internet, Téléphone, Intermédié)

### 2. Les exigences réglementaires

- Les impacts de S2 et de la DDA sur les exigences réglementaires organisation et gouvernance produits
- ORIAS
- Conditions d'exercice des salariés
- Obligation d'information
- Devoir de conseil
- Traitement des réclamations des clients LAB, LAT, LAF, LAC
- Relations avec les apporteurs
- Relations avec les fournisseurs

### 3. Les points particuliers à maîtriser

- Obligation d'information, devoir de conseil et cycle de vie des contrats
- Les 3 niveaux de conseil issus de la Directive Distribution
- Les principaux livrables des parcours clients : document d'entrée en relation IPID, fiche conseil, contrat.



## 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
- Évaluation des compétences en début et en fin de formation
- Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

## 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Suivi de l'exécution
- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
  - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
  - La dénomination du ou des modules suivis
  - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

## 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

### 1. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le e-learning

### 2. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



référence

**AF18**

## Se préparer à un contrôle de l'ACPR

**Durée e-learning : 190mn**

**Formation disponible en : e-learning**

**Catégorie : Les guides de vente**

**Éligible DDA : Oui**

**Public :**

 Dirigeant

 Juriste


 Responsable production


**Prérequis :** Connaître la réglementation dans le domaine de distribution de produits d'assurance.



### Formation suivie en e-learning

 **Durée**  
**190 min**

 **Dates ou période :**  
Voir convention de formation  
conclue avec le client

 **Horaires :**  
Le e-learning est accessible 7/7 et  
24h/24h.  
L'assistance pédagogique et  
l'assistance technique sont disponibles  
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

**Formation e-learning composée de :**

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

**Lieu :**

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de  
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.



# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation explique comment se préparer à un contrôle ACPR et comment opérer avant, pendant et après.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Définir le rôle de l'ACPR,
- Reconnaître les différentes étapes des contrôles de l'autorité,
- Identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour préparer et gérer un éventuel contrôle de l'autorité.

# 2. Contenu

## 1. Les méthodes

- Présentation des modes opératoires de contrôle de l'ACPR, revue des prérogatives de l'autorité, des méthodes de contrôles et des sanctions publiées.

## 2. Avant le contrôle

- Présentation de l'organisation à mettre en place, de la base documentaire réglementaire auditable en cas de contrôle, et des modalités de gestion des pièces réglementaires
- Revue des livrables documentaires critiques
- Présentation des règles de bonne conduite à respecter

## 3. Pendant le contrôle

- Présentation de l'organisation à mettre en place, des modalités de communication des pièces, des modalités de réponses aux questions des autorités, des bonnes pratiques à retenir dans le cadre des interviews.

## 4. Après le contrôle

- Présentation de l'organisation à mettre en place, des modalités de communication des pièces, des modalités de réponses aux questions des autorités, des bonnes pratiques à retenir en termes d'engagement et de réponses au pré-rapport de l'autorité



### 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et validation des acquis en début de formation et à la fin de la formation

### 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Suivi de l'exécution
- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
  - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
  - La dénomination du ou des modules suivis
  - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

### 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

#### 3. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le elearning

#### 4. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.



référence

**AF24**

## Les fondamentaux de l'assurance.

**Durée e-learning : 210mn**

**Formation disponible uniquement en e-learning dans le pack CK3**

**Catégorie : Les Packs Astrée Faculté**

**Éligible DDA : Oui**

### Public :

 Dirigeant

 Commerciaux

 Gestionnaire


 Juriste


 Responsable production


**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.



### Formation suivie en e-learning

 **Durée**  
**210 min**

 **Dates ou période :**  
Voir convention de formation  
conclue avec le client

 **Horaires :**  
Le e-learning est accessible 7/7 et  
24h/24h.  
L'assistance pédagogique et  
l'assistance technique sont disponibles  
du lundi au vendredi de 9H à 18H.

#### **Formation e-learning composée de :**

- Vidéos de formation animées par les collaborateurs d'ASTREE
- QCM d'entrée et de sortie

#### **Lieu :**

Formation ouverte à distance accessible 7j/7 et 24H/24 à partir de  
notre plateforme digitale : l'Assistant Réglementaire.





# 1. Objectifs de la formation et compétences visées

La formation vise à donner tous les éléments de compréhension du secteur de l'assurance (données chiffrées, acteurs du marché), de l'opération d'assurance et des différentes catégories d'assurance sur le marché français.

À l'issue de la formation, le participant sera capable de mettre en œuvre les compétences suivantes :

- Identifier les acteurs du secteur de l'assurance
- Comprendre et pouvoir décrire une opération d'assurance
- Connaître les différentes assurances sur le marché

# 2. Contenu

## 4. Présentation du secteur de l'assurance

- Les données macro-économiques sur l'assurance
- Les rôles de l'assurance et de la réassurance
- Le marché français de l'assurance
- Le marché européen de l'assurance

## 5. Les entreprises d'assurance

- Les différentes formes d'entreprises d'assurance
- L'agrément, le retrait d'agrément, le transfert de portefeuille, la liquidation

## 6. Les opérations d'assurance

- Définition
- Bases techniques de l'assurance
- Mécanismes juridiques
- Mécanisme de détermination de la prime / cotisation
- Relations avec les fournisseurs

## 7. Les différentes catégories d'assurances

- Assurances de personnes et assurances de biens et responsabilité
- Assurances individuelles et assurances collectives
- Assurances obligatoires et assurances facultatives
- Assurances à caractère indemnitaire et assurances à caractère forfaitaire
- Assurances de répartition et assurances de capitalisation



### 3. Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- QCM
- Grille d'évaluation
- Test de contrôle de connaissances et validation des acquis en début de formation et à la fin de la formation

### 4. Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Suivi de l'exécution
- Attestations d'assiduité mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation
- Relevé de connexions, signé par un représentant de l'organisme de formation indiquant :
  - La date de l'action et les heures de début et de fin d'utilisation du programme
  - La dénomination du ou des modules suivis
  - Attestation de réalisation des unités, signée par un représentant de l'organisme de formation, détaillant les travaux finalisés en cohérence avec le programme de formation

### 5. Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement des formations

#### 5. Modalités pédagogiques

- Évaluation des besoins et du profil du participant
- Apports théoriques et séquences pédagogiques
- Questionnaire
- Test de contrôle de connaissance et de validation des acquis en début et en fin de formation
- Retours d'expériences
- Accès individualisé grâce à 1 login et 1 mot de passe par apprenant permettant le contrôle et l'évaluation par les tuteurs formateurs à partir d'une plateforme conçue spécialement pour le elearning

#### 6. Référent pédagogique et formateur

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l'organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l'organisme de formation.